

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
UNITE D'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUES DE GESTION DE PROJET
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR E DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

CODE : 7502 05 U32 D2
CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

TECHNIQUES DE GESTION DE PROJET

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'acquérir les principes de planification, organisation et suivi de projet ;
- ◆ d'estimer, pour un projet une durée, une planification, l'incidence des coûts directes et indirecte ;
- ◆ d'appliquer les outils et les techniques de gestion de projet.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement,... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS)

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'un scénario choisi par le chargé de cours et illustrant un cas simple de projet rencontré dans l'entreprise, en disposant de la documentation ad hoc, dans le respect des consignes données, et dans le respect des règles et usages de la langue française,

- ◆ d'appliquer les méthodes et outils de la gestion de projet pour le formaliser et le finaliser ;
- ◆ de rédiger un rapport argumenté décrivant et analysant les différentes phases de la construction de ce projet et d'estimer les délais de réalisation et les coûts.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ◆ le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ◆ le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité à faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

4. PROGRAMME

Au travers d'études de cas, en disposant de la documentation ad hoc,

L'étudiant sera capable,

- ◆ d'appréhender le concept de projet et sa structure : rôles des acteurs, gestion des ressources humaines, communication avec le client ;
- ◆ de caractériser le cycle de vie d'un projet, les spécificités des projets informatiques (approches itératives et incrémentales) ;
- ◆ de caractériser les différentes phases d'un projet : étude de faisabilité, conception globale, conception fonctionnelle détaillée, conception technique détaillée, implémentation, installation, exploitation, clôture ;
- ◆ d'appliquer les principaux modèles tels que modèle en V, "code-and-fix", "design-to-schedule", développement rapide d'applications, modèle en W, modèle en spirale, modèle en Y, "synch-and-stabilize", Rational Unified Process, approches agiles (XP, Scrum) ;
- ◆ d'estimer un projet en termes de processus, méthodes, durée, planification, coûts directs et indirects ;
- ◆ d'appréhender les techniques de supervision : plan qualité du projet; analyse des risques; suivi de projet; inspections et audits, contrôle de gestion.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Techniques de gestion de projet : laboratoire	CT	S	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40
Nombre d'ECTS			3